

Faits d'actualité

Divers collaborateurs

Volume 48, numéro 3, 1980

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1104092ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1104092ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

collaborateurs, D. (1980). Faits d'actualité. *Assurances*, 48(3), 260–274.
<https://doi.org/10.7202/1104092ar>

Faits d'actualité

par

DIVERS COLLABORATEURS

1 — *Les résultats de la Régie de l'assurance automobile en 1979-80.*

260

Comme il fallait s'y attendre, le premier exercice de la Régie de l'assurance automobile avait dégagé des résultats intéressants: les revenus dépassant substantiellement les déboursés. Le fait était normal, comme il se produit dans le cours ordinaire des entreprises nouvelles, dont le coût de fonctionnement et le risque s'établissent normalement au fur et à mesure des années suivantes. C'est pourquoi nous avons écrit, au sujet de son administration: «Pour le moment, on ne peut demander plus de précision à la Régie, étant donné sa création si récente. Notons simplement qu'elle a trouvé, dans l'industrie de l'assurance, les mêmes incertitudes, les mêmes aléas que l'initiative privée. Au fur et à mesure que les années passeront, la connaissance du métier s'affirmera davantage, tout en laissant cette part d'inconnu dont il faut tenir compte dans une technique où presque tout est incertain parce que le jeu des moyennes en est un des plus instables qui soient. Que de réserves, que de provisions il faut faire si l'on veut être à peu près certain de ne pas se tromper dans un sens ou dans l'autre, quelles que soient les connaissances théoriques et pratiques et la préparation de ses collaborateurs».

Nous venons de recevoir le dernier rapport financier de la Régie, présenté au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, il y a quelque temps. Nous en extrayons les données suivantes qui nous paraissent caractéristiques du moment:

- a) L'exercice 1979-80 laisse un excédent favorable de \$2,112,000 à comparer à \$32,983,000 l'exercice précédent. Pour obtenir ce résultat, la Régie a procédé à un virement du Fonds d'indemnisation automobile de \$9,879,000. C'est donc dire que, pour le dernier exercice,

le déficit a été de \$7,767,000, malgré un revenu de placement qui est passé de \$22,288,000 à \$52,284,000.

- b) Avec ce jeu comptable, la Régie a évité d'augmenter ses tarifs le premier mars 1980. Avant longtemps, elle devra le faire, cependant, comme le note avec beaucoup d'à-propos le président-directeur général de la Régie: «... les usagers de la route devraient s'attendre, dès l'année 1981-82, à une majoration sensible des contributions. Le seul espoir que la Régie avait d'atténuer cette hausse était de voir diminuer de manière significative la fréquence et la gravité des accidents et, jusqu'ici, aucune indication ne nous permet de croire à une telle tendance»⁽¹⁾. Aussi bien pour les dommages corporels que matériels dans la province de Québec, la tendance est, en effet, nettement à la hausse.

261

Pas plus que l'initiative privée, la Régie n'a pu jusqu'ici aller à l'encontre d'habitudes et de négligences fortement ancrées dans la population.

Il faut signaler ici, cependant, que la Régie, comme les assureurs privés, fait un très gros effort de propagande depuis quelques mois qui, logiquement, devrait donner des résultats si l'application des lois existantes se fait plus sévère.

- c) La Régie a indemnisé 33,400 personnes durant l'année 1979-80. Elle l'a fait d'une manière privilégiée parce que, dès que les formalités sont remplies, elle peut régler les sommes accordées sans aucune intervention de l'ex-

⁽¹⁾ Aussi bien que les assureurs privés, la Régie voit augmenter régulièrement la fréquence des sinistres et le coût des règlements. Par rapport à 1977, le nombre des accidents corporels, suivis de décès, avait augmenté de 18.6% en 1978. En 1979, la hausse a été de 5.6%. Quant aux accidents corporels limités à des blessures, la hausse a été de 42.6% en 1978 et de 8.4% en 1979, nous dit-on. De leur côté, les assureurs privés ont constaté que la fréquence des dommages matériels et corporels suivait une marche ascendante régulière et très forte. En voici la statistique par cent voitures assurées de 1975 à 1979 pour les dommages matériels dans le cas des voitures particulières: 10.1, 8.7, 8.0, 10.8 et 13.

Tant que les choses se passeront ainsi, on ne pourra s'attendre à rien d'autre qu'à des hausses de tarifs.

térieur. En effet, elle fixe elle-même le montant et le paie, sans autre empêchement que les contraintes administratives. Or, si la Régie a dû faire face à des grèves qui l'ont immobilisée à un moment donné, en 1979, elle a la structure technique et le matériel mécanique voulus pour appliquer rapidement ses décisions. S'il y a des retards, elle ne peut s'en prendre qu'à son personnel ou aux médecins avec qui elle traite. Faut-il dire que, dans le public, on commence à se plaindre de certains retards qui alourdisent le fonctionnement d'un appareil pourtant bien ordonné.

- d) Avec les années, les dépenses d'indemnisation croissent rapidement. Si, en 1978-79, elles avaient été de \$263 millions (réserves comprises), elles ont atteint \$357 millions en 1979-80. Elles ne peuvent qu'augmenter rapidement avec les exercices, la nature des versements et leur indexation⁽²⁾.
- e) Par ailleurs, la réserve de stabilisation des contributions est passée de \$33 millions à \$35 millions, grâce au virement de fonds venu du Fonds d'indemnisation.

En somme, en atteignant sa vitesse de croisière, la Régie constate les mêmes difficultés et les mêmes problèmes que l'initiative privée. C'est vraiment dans un an ou deux qu'on pourra mieux juger la qualité de ses opérations, sans y mettre aucun parti pris. Elle existe; elle fonctionne. Elle doit être appréciée par ses ré-

⁽²⁾ Pour juger le coût réel de l'assurance, il faudrait tenir compte des indemnités versées par les diverses régies visées par l'article 45 de la loi, qui se lit ainsi:

«Une victime a droit dans tous les cas sans limite de temps et dans la mesure où ils ne sont pas déjà couverts par un régime de sécurité sociale, au remboursement des frais raisonnables occasionnés par suite d'un accident pour des soins médicaux et para-médicaux, le transport par ambulance ou autrement en vue de recevoir ces soins, l'achat de prothèses ou d'orthèses et le remplacement de vêtements. La victime a droit aussi au remboursement des autres frais de même nature autorisés par la Régie».

Il semble bien que la Régie de l'assurance automobile sera bientôt en mesure de renseigner le public sur cet aspect des coûts qui, découlant de l'administration de l'assurance automobile, doit être pris en ligne de compte.

sultats, car elle joue, dans le domaine de l'assurance, un rôle de premier plan.

J.D.

2 — L'assurance des biens personnels: 1975-79.

Ce qu'ont été les résultats de l'assurance des biens personnels dans les diverses provinces du Canada de 1975 à 1979, voilà la précieuse donnée qu'apporte ce rapport préliminaire du B.A.C. À titre d'exemple, voici pour la province de Québec, le montant des primes acquises, la fréquence des sinistres et le rapport des sinistres aux primes⁽³⁾:

263

	Montant des primes:	Fréquence des sinistres:	Rapport des sinistres aux primes:
1975	41,217,833	12.7	82
1976	62,955,138	9.4	67
1977	95,011,980	8.2	56
1978	123,899,680	7.8	53
1979	139,543,047	8.8	65
Total:	462,627,678	9.1	62

Ces chiffres permettent de constater

- a) l'extraordinaire augmentation des primes acquises en cinq ans;
- b) la hausse importante des sinistres;
- c) la marche du rapport sinistres-primes, à la faveur de la hausse des tarifs pendant la période et aussi sa remontée en 1979, à la suite soit d'une diminution des tarifs, soit d'une fréquence accrue des sinistres, soit enfin d'une concurrence assez sauvage.

Tout cela repose sur des grands nombres, donc sur des constatations globales qui ne justifient pas, au premier abord, certains

⁽³⁾ Personal lines exhibits – actual claims ratios 1979. Canada. Bureau d'Assurance du Canada, Toronto.

jugements individuels. Aussi, faut-il éviter de conclure du général au particulier.

Il faut, croyons-nous, se contenter de noter que les primes, la fréquence et les sinistres augmentent dans des proportions inégales. Si la hausse a été de 3.4 en cinq ans pour les primes acquises, elle a été de 2.7 pour les sinistres, tandis que la fréquence des sinistres par cent polices passait de 12.7 à 8.8 et le nombre des sinistres de 56,577 en 1975 à 69,337 en 1979.

264

L'important, croyons-nous, c'est de noter que si le rapport sinistres-primes a augmenté en 1979, il reste encore à peu près acceptable dans l'ensemble. À 53 en 1978, il était très avantageux; il devient un peu préoccupant en 1979, avec 65. Il est l'effet d'une poussée de fièvre, qu'explique la surchauffe de la pratique et de la production.



Nous n'aimons pas trop les comparaisons avec l'Ontario, mais parfois elles s'imposent. A titre d'exemple, si l'on compare le coût des primes acquises par police, le coût moyen par sinistre et le nombre de sinistres pour les *homeowners* en 1979, on arrive à la conclusion suivante:

- a) La prime acquise par police est moindre dans l'Ontario (Sud) qu'au Québec (\$122 contre \$177);
- b) La fréquence est plus grande dans l'Ontario (Sud) que dans le Québec (9.2 contre 8.8);
- c) Le dommage moyen par sinistre est sensiblement moindre dans l'Ontario (Sud) que dans le Québec (\$967 en regard de \$1,301);
- d) Par ailleurs, le rapport sinistres-primes est plus élevé dans l'Ontario (Sud) (72% des primes acquises) que dans le Québec (65%).

Comment se fait-il que le sinistre individuel dans le Québec soit beaucoup plus élevé que dans l'Ontario? Et comment expliquer qu'il y ait une pareille différence entre les primes?

~

Et comment peut-on expliquer que dans l'Ontario les primes restent si faibles avec un rapport sinistres-primes aussi mauvais? Il serait intéressant de savoir la raison pour pouvoir justifier les différences de tarifs aussi élevés. Il est vrai que l'Ontario jouit d'une triple tarification territoriale, tandis que dans le Québec on ne fait aucune distinction entre les diverses sections de la province. *South, Northern* et *North Western*, note-t-on pour l'Ontario, ce qui permet une analyse plus pénétrante des résultats, même si les rapports sinistres-primes ne sont guère meilleurs (72, 73 et 71 respectivement), si le coût moyen par sinistre est très accru (\$967, \$1,420 et \$1,576 respectivement). Nature de la construction, matériel d'extinction, risque de sinistre accru, coût des matériaux, voilà sans doute quelques explications bien rapides pour le nord de la province, tout au moins. Il serait intéressant qu'au Bureau d'Assurance du Canada on nous donne des explications plus précises, si ce n'est pas la fonction ordinaire du Bureau, par contre, il contribuerait à jeter sur le problème un éclairage plus précis. Un rapport plus élaboré permet, cependant, certaines comparaisons.

~

Terminons cette rapide revue des résultats dans les deux provinces par une bien curieuse statistique, tirée de "Personal lines exhibits":

Coût moyen par sinistre

	1975	1979	Moyenne de 5 ans	Prime moyenne (5 ans)
a) Ontario South	\$479	\$ 967	\$ 754	\$104
b) Ontario Northern	\$651	\$1,420	\$1,114	\$123
c) North Western	\$659	\$1,574	\$1,083	\$118
d) Québec	\$600	\$1,301	\$1,015	\$150

Ce qui ressort de ces chiffres est assez curieux:

- i) Entre les trois régions de l'Ontario, il y a, d'une part, des différences substantielles de coût par sinistre et, de l'autre, des différences de primes assez faibles entre les régions, de \$104 à \$123. Il est vrai que le rapport des sinistres aux primes ne varie guère. Il est mauvais. Et cependant la prime n'en tient guère compte.
- ii) Entre le tarif du Québec et ceux de l'Ontario, la différence est considérable: près de 50% entre celui de la région du sud de l'Ontario et celui du Québec. Et cependant, la prime du Québec est de près de 50% plus élevée, alors que le rapport sinistres-primes est très inférieur dans Québec. Il est vrai que le sinistre moyen y coûte beaucoup plus cher. Mais si l'on en juge par le résultat comparé des trois régions de l'Ontario, il y a là un élément d'appréciation de peu d'importance.⁽¹⁾

266

3 — *Profits et fluctuations monétaires.*

À quelques reprises, nous avons signalé l'importance des monnaies étrangères dans les résultats d'une entreprise soit d'assurance, soit de courtage d'assurance ou de réassurance. Le cas de la maison *** nous apporte un exemple très curieux. Il s'agit d'un cabinet de courtage de Londres qui existe depuis un siècle, qui a assisté à des moments extrêmement profitables et, à d'autres, où les choses les plus inattendues se sont produites. Ainsi, la chute de la livre sterling a été considérée, à un moment donné, comme un fait extrêmement grave pour l'avenir du courtage d'assurance en Angleterre, d'autant plus qu'au même moment, le pays souffrait d'une crise d'inflation qui a atteint 20% en 1979. À cela sont venus s'ajouter quelques sinistres très coûteux qui auraient pu avoir des conséquences graves, non seulement pour le groupe, mais pour l'assurance britannique en général.

1979 a sûrement été pour l'assurance anglaise un très dur moment mais, assez curieusement, grâce, en partie, aux découper-

⁽¹⁾ Signalons que si la comparaison est incomplète dans le document qui nous sert de base ici, elle est plus facile et plus élaborée dans un autre document officiel, dont les "Personal Lines Exhibits" sont un résumé.

tes de gisements de pétrole dans la mer du Nord et à certains autres facteurs favorables, les choses ont changé d'aspect. Mais – et c'est là que le facteur du change étranger intervient – les profits de la maison ont été inférieurs à ceux de l'année précédente. Et pourquoi? Surtout parce que la livre sterling, en s'appréciant par rapport au dollar américain, a réduit considérablement les bénéfices provenant:

- a) des affaires nord-américaines;
- b) de l'extraordinaire reprise du marché des valeurs mobilières aux États-Unis.

267

C'est ainsi que, par le jeu des changes, la marge des profits peut être réduite ou augmentée selon les exercices, le comportement des monnaies des pays avec lesquels l'entreprise traite et l'importance des affaires faites avec l'étranger.

Jean Dalpé

4. — *L'évolution du taux d'intérêt des bons du Trésor: 1973-80.*

Rien ne fait mieux voir l'extraordinaire montée du loyer de l'argent depuis quelques années que le taux de rendement moyen des bons du Trésor au Canada. Pour qu'on en juge, voici un tableau qui indique la moyenne annuelle, la moyenne mensuelle et la moyenne cumulative au 31 mars 1980, depuis janvier 1973:

Taux de rendement moyen des Bons du Trésor du Canada
à 91 jours à l'adjudication hebdomadaire
(en %)

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
Moyenne annuelle	5.39	7.78	7.36	8.90	7.35	8.58	11.56	

A S S U R A N C E S

Taux de rendement moyen des Bons du Trésor du Canada à 91 jours à l'adjudication hebdomadaire (en %)

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
Moyenne mensuelle								
268 Janvier	3.79	6.29	6.65	8.59	8.08	7.14	10.79	13.54
Février	3.92	6.13	6.35	8.70	7.67	7.24	10.78	13.56
Mars	4.29	6.22	6.29	9.04	7.61	7.62	10.89	14.35
Avril	4.73	7.13	6.47	8.99	7.55	8.18	10.84	15.76
Mai	5.08	8.24	6.89	8.94	7.26	8.12	10.83	13.06
Juin	5.40	8.68	6.96	8.99	7.07	8.23	10.82	10.86
Juillet	5.65	8.88	7.26	9.02	7.11	8.43	10.93	
Août	6.03	9.09	7.74	9.12	7.16	8.77	11.32	
Septembre	6.41	9.03	9.37	9.10	7.10	9.02	11.57	
Octobre	6.51	8.60	8.31	9.07	7.18	9.52	12.67	
Novembre	6.46	7.73	8.44	8.88	7.25	10.29	13.61	
Décembre	6.38	7.32	8.58	8.41	7.19	10.43	13.63	
Moyenne cumulative								
2 mois				8.65	7.88	7.19	10.79	13.55
3 mois				8.78	7.79	7.33	10.82	13.92
4 mois				8.83	7.73	7.55	10.82	14.30
5 mois				8.85	7.63	7.66	10.82	14.05
6 mois				8.88	7.54	7.76	10.83	13.52
7 mois				8.90	7.48	7.85	10.84	
8 mois				8.92	7.44	7.97	10.90	
9 mois				8.94	7.40	8.08	10.97	
10 mois				8.96	7.38	8.23	11.14	
11 mois				8.95	7.37	8.41	11.37	
12 mois				8.90	7.35	8.58	11.56	

Il y a là un tableau plus éloquent qu'une longue glose. Devant une pareille montée du prix de l'argent, on ne peut s'étonner que les taux d'intérêt aient suivi, tant au niveau du *prime rate* ou taux de base des banques que de l'intérêt exigible pour les créances hypothécaires de première valeur et, à plus forte raison, de cel-

les dont la valeur est sinon incertaine, du moins d'une qualité moins élevée.

Tout cela a changé brutalement depuis quelques semaines. D'un autre côté, il nous a paru intéressant de noter la longue marche vers des taux qui, autrefois, auraient paru usuraires.

J.H.

5 — *Le marché de l'assurance au Canada, vu par un technicien* 269

Dans une conférence qu'il a prononcée devant les membres de la Canadian Federation of Insurance Claimsmen, à Montréal, le 28 mai 1980, le président du groupe Royal à Toronto, M. Jean Robitaille, a exprimé un certain nombre d'idées intéressantes. La première a trait à l'état actuel du marché des assurances, qu'il considère extrêmement instable et malsain à cause d'une concurrence effrénée. Il souhaite assurément que les tarifs atteignent bientôt un niveau plus raisonnable. Il signale, par exemple, qu'au cours de trois années — 1975 à 1977 — le revenu-primés de sa compagnie s'est accru de 68.4% et «soudain, plus rien, la croissance du revenu-primés non seulement a cessé, mais elle a disparu complètement». A cause de cela, l'année 1979 a été coûteuse au point de vue technique. Par ailleurs, ajoute-t-il, «vu l'attrait des taux d'intérêt à la hausse et des revenus de placements sans précédent, la résolution de l'industrie de revenir à des normes de souscriptions plus sévères et de pratiquer les taux plus élevés qui s'imposaient, a été dans une large mesure oubliée». M. Jean Robitaille aurait pu dire, nous semble-t-il, ... a à peu près complètement été mise de côté, tout au moins pour les grands risques.

Il ajoute qu'avec la faiblesse du dollar, des assureurs étrangers ont pu faire des affaires au Canada à bon compte et, de cette manière, ont créé une concurrence nouvelle.



Nous partageons l'opinion de M. Robitaille. Où cela nous mènera-t-il? Sans doute les assureurs agiront quand ils auront été suffisamment atteints au niveau technique, pour consentir d'eux-mêmes à adopter des tarifs plus raisonnables, mais pour combien de temps?

270 Accepteront-ils de laisser aller certaines affaires que des concurrents trop âpres leur enlèvent, en réduisant la prime sensiblement? On sait qu'à l'heure actuelle, trop d'assureurs sont prêts à tout accepter, en attendant une hausse des tarifs et des jours meilleurs, tout en profitant du très haut rendement de leur portefeuille pour combler la différence. Et cela, même si, dans l'intervalle, leurs excès sont très coûteux pour eux d'abord, puis pour les autres.

Le retour à un état plus sain n'est malheureusement pas pour demain, nous le craignons.

Pour l'instant, il faut aussi remercier M. Robitaille d'avoir attiré l'attention des experts réunis en congrès non seulement sur l'importance de la tarification, mais sur le règlement des sinistres. On ne peut espérer des résultats convenables qu'avec une collaboration de l'assureur et de son représentant chargés de déterminer l'indemnité. Si, de son côté, l'assuré a le devoir de payer la meilleure prime compatible avec la sécurité de l'opération et la qualité du service pré-indemnitaire, il a droit à un règlement équitable et prompt.



Enfin, voici une dernière question à laquelle ni M. Robitaille ni nous-mêmes ne pouvons répondre, croyons-nous. À partir de quel moment, le client accordera-t-il assez d'importance aux services rendus par l'assureur et le courtier pour ne pas essayer de tirer le maximum d'un régime de soumissions? Dans toute affaire, il y a deux aspects: l'un est le prix et l'autre la manière dont le contrat est rempli. Or, si la plupart des courtiers et des assureurs sont bien organisés et voient leur métier sous l'angle strictement pro-

fessionnel, d'autres se contentent de placer une affaire là où le prix est le meilleur marché possible quitte, pour le courtier, au moment du sinistre, à laisser l'assuré se débrouiller seul, face à un assureur qui essaie de payer le moins cher possible.

Tout cela nous est dicté non pas par la rancoeur devant certaines attitudes actuelles dans le marché de l'assurance, mais par le sens des réalités.

J.D.

271

6 — *Le centenaire de la Munich Re*

Le groupe de la Munich Re fête, en 1980, le centenaire de sa fondation. Nous nous joignons à ses assurés pour offrir nos félicitations à la direction. À cette occasion, le groupe a décidé de ne pas procéder comme on l'a fait dans le cas d'un autre anniversaire, mais de faire des dons à d'importantes organisations scientifiques et culturelles, ainsi qu'à des oeuvres de bienfaisance. Il y a là une initiative extrêmement intéressante qui vaut d'être mentionnée ici.

Au rapport sur les affaires du groupe en 1979, la direction a ajouté une seconde partie consacrée à l'anniversaire. On y rappelle certains *récits épisodiques*, évocations et réflexions au sujet du groupe ou de l'époque. Nous y renvoyons le lecteur, tout en notant ceci avec la société: «Ces *flashes* nous semblent donner une idée plus vivante des liens qui ont uni et continuent d'unir la Münchener Rück avec son environnement, ses partenaires et son personnel qu'un historique complet relatant tous les détails de la vie de l'entreprise.»

7 — *Réformes à Lloyd's, London*

Signalons, dans le numéro 138 de *World Insurance Report*, un article fort bien fait sur le rapport Fisher, intitulé *Self Regulation at Lloyd's* ⁽⁴⁾, qui vient d'être remis au Lloyd's Committee.

⁽⁴⁾ *World Insurance Report, Financial Times*, 4th July 1980. Numéro 138. London, England.

On y résume la portée de ce document d'une importance considérable pour l'avenir de Lloyd's. Le comité passe en revue les problèmes que posent l'évolution et la pratique des assurances, la part et le rôle que Lloyd's y prend ou y joue. On ne sait pas encore l'attitude des intéressés, mais nous tenons à signaler ici la parution du rapport et l'intérêt qu'il présente. Quoi qu'on dise ou quoi qu'on fasse, Lloyd's reste le grand marché de l'assurance et de la réassurance dans le monde. Aussi, tout ce qui s'y fait a-t-il une influence sur l'industrie et sur ceux qui, de près ou de loin, subissent le contrecoup de ses initiatives, de ses difficultés ou de ses orientations.

Si les réalisations correspondent au titre donné à son rapport par le *Fisher Working Party*, il y aura à Lloyd's une évolution extrêmement intéressante à suivre.

Au sujet des *binding authorities*, notons ce commentaire du *Financial Times*:

« On the controversial issue of *binding authorities*, the inquiry notes that no form of control could remove all possibilities of abuse. »

C'est le bon sens même. Mais dans quelle mesure dépasser le mandat lie-t-il le commettant, cela est une autre question qui nous intéresse, nous du Canada, pour les affaires que nous traitons avec Lloyd's, mais aussi avec les autres assureurs.

8 — *Les indices du prix de la construction*

Nous avons eu la curiosité de comparer quelques-uns des nombres-indices de la construction utilisés dans la province de Québec. Et avec un certain étonnement, nous avons constaté ce qui suit:

i) *Statistique Canada : Mars 1979/80*

- résidentiel + 3.4% pour le Québec
- non-résidentiel + 8.0% pour le Québec

- ii) *Boeckh : Mai/Juin 1979 - Mai/Juin 1980*
 – résidentiel (bois & brique) 966.5/903.1 -7% à Montréal
 – non-résidentiel (bois & brique) 942.5/900.6 -4.7% à Montréal
- iii) *Marshall & Swift: Juillet 1979 – Juillet 1980*
 – bois & brique – 6.5% à Montréal
- iv) *Canadata: Juin 1979 – Juin 1980*
 218.0/207.5 = 5.1% pour le Québec
- v) *Means: Avril 1979 – Avril 1980*

$$\frac{132.4 - 0.951}{126.9} = 9.7\% \text{ – toute construction pour Montréal}$$
- vi) *F M Cost Trends: Janvier 1979 – Janvier 1980*
 9% – pour le Québec, toute construction.

Les chiffres ci-dessus démontrent qu'il faut les utiliser avec précaution. Les indices varient, en effet, de 3.4% à 9.7% selon les sources. On peut tenter d'expliquer les différences ainsi:

- a) Dans certains cas, il peut y avoir du rattrapage, soit en trop ou en moins, de certains indices pour corriger certaines exagérations, mais dans le sens contraire, dans le passé; je crois que ceci pourrait s'appliquer à deux des tables, en particulier.
- b) Certaines autres sources peuvent être biaisées du côté du secteur résidentiel; ces indices reflètent donc le marasme actuel de la construction résidentielle.

Pour éviter les erreurs graves, il faut appliquer beaucoup de jugement dans la détermination des indices que l'on peut suggérer. Les plus fiables m'apparaissent être pour le moment ceux de *Statistique Canada*, qui permettent de jeter un meilleur éclairage sur les autres indices.

Il faut noter enfin que l'usage d'indices portant sur une plus longue période permet d'éliminer certaines erreurs: une erreur de 10% sur 5 ans est évidemment moins grande qu'une erreur de 10% calculée annuellement.

Une plus longue période (disons 5 ans) permet aussi les oscillations autour de la moyenne de chacune des sources.

Par exemple:

274

- i) *Boeckh: Mai/Juin 1975 – Mai/Juin 1980*
942.5 / 569.0 = 66%
- ii) *Marshall & Swift: Juillet 1975 – Juillet 1980*
50%
- iii) *Statistique Canada: Mi-1975 / Mars 1980*
55%

Ainsi, on a une différence de 10 à 15% pour cinq ans, c'est-à-dire 2 à 3% par année.

Enfin, dernière constatation, il ne faut pas changer d'une source à l'autre pour prendre toujours le plus haut ou toujours le plus bas; il serait préférable, à ce moment-là, de faire plutôt des moyennes selon les sources.

Michel Beaudoin, ing.
Directeur du Service d'Ingénierie
de Gérard Parizeau, Ltée

~